

Lou Tambourinaire

N 180 – JUIN 2019



C'est bientôt
l'été !

Bulletin municipal d'informations de la commune de FAUX-EN-PERIGORD

Distribution gratuite



Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>	3
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019.....	4
LES HABITANTS	7
L'AGENDA 21	8
DEMARCHES ADMINISTRATIVES	10
INFORMATIONS PRATIQUES	11
INFOS DIVERSES.....	13
POINTS DE VIGILANCE	15
<i>La vie associative</i>	20
LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.....	20
CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS.....	20
MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES)	21
<i>La communauté de communes</i>	24
OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).....	24
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	24
LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC	24
PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)	24
Rentrée scolaire 2019-2020	25
Transport scolaire 2019-2020	26
<i>Permanences des organismes</i>	27
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	28
<i>Memento des numéros utiles</i>	29

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Élodie BULTEAU

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

Le mot du Maire

Mesdames et Messieurs, chers administrés

Au travers de notre bulletin municipal, nous souhaitons continuer à vous donner les informations relatives à la vie de la commune, mais aussi des informations particulières qui nous semblent utiles de vous communiquer.

Ceci afin de vous faciliter le quotidien ou de vous sensibiliser sur certains sujets qui nous semblent essentiels pour l'avenir de notre village.

Au titre de la vie communale, deux facteurs sont moteurs du lien social et de la dynamique de notre commune :

-L'activité des associations nombreuses et au service du bien-vivre ensemble, pour renforcer la qualité de vie et promouvoir notre belle commune. Plus de 500 personnes participent aux nombreuses activités qui sont proposées par 16 associations et plus de 40 manifestations ont été organisées sur l'année 2018 avec une bonne participation des habitants de Faux.

-L'activité professionnelle des commerces, professions libérales, artisans et agriculteurs présents sur la commune qui sont également les moteurs de la dynamique et de l'attractivité de notre territoire.

Dans ce domaine, je retiendrai la formule qui me semble d'actualité en faveur du commerce rural « j'achète ici, pour que mon village vive »

Son but :

. Valoriser nos commerces de proximité.

. Favoriser l'implantation de nouvelles activités dans le bourg.

. Maintenir une offre de proximité satisfaisante pour les habitants.

Si nous voulons que notre commune puisse continuer à se développer et offrir une qualité de vie, et d'accueil, intégrant cette offre de proximité, il est important que chacun d'entre nous ait conscience de l'enjeu.

Derrière cette démarche, ce sont des jeunes qui s'installent, une école qui se pérennise permettant une offre éducative de qualité, mais aussi des emplois locaux qui perdurent.

A ce titre, je confirme la décision prise par les élus sur la création d'un regroupement pédagogique concentré sur Faux qui concerne les enfants des communes de Faux, Conne de Labarde, Monmadalès, Saint Aubin de Lanquais, Saint Cernin de Labarde, suite à la dissolution prise d'un commun accord du RPI Issigeac Faux.

Ce choix va nous permettre de gérer de façon indépendante le pôle scolaire de Faux, et d'accueillir tous les niveaux et de justifier un nombre d'enfants suffisant pour le maintien de trois classes. Les inscriptions en cours le confirment et vont permettre à l'inspection académique de donner une suite favorable lors du conseil départemental de Juin.

Notre engagement collectif aura été essentiel.

Autre point d'attractivité, les services de la commune qui se confortent au fil des années en faveur de ses habitants. Les travaux en cours d'enfouissement des réseaux sur le bourg et la suppression de la totalité des fils nus vont permettre une amélioration de la qualité du réseau. Enfin, la mise en réseau de la borne électrique effective depuis une semaine va être disponible pour tout propriétaire de véhicule électrique.

Tous ces éléments cumulés sont de nature à donner une image positive de notre commune, reconnue par les nouveaux habitants mais aussi sur le territoire du bergeracois.

*Le Maire,
Alain LÉGAL*



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

Le vingt-un février deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, DUMON Patrick, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal

Absent, excusé : AUBUS Sylvain, MELINSKY Monica, Christophe DECONINCK

Représentés : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, ROMERO Emmanuel, TEJERINA Stéphane
M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Compétence tissu scolaire - décision à prendre pour la séparation des deux pôles du RPI ISSIGEAC - FAUX,
- Constitution d'une Commission urbanisme, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- Projet de convention mutualisée de services numériques avec l'Assistance Technique Départementale (ATD24),
- Motion relative l'état de catastrophe naturelle,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 20 Décembre 2018, à l'unanimité.

1 - Compétence tissu scolaire - décision à prendre pour la séparation des deux pôles du RPI ISSIGEAC – FAUX :

Monsieur le Maire expose le contexte suite à la proposition de l'Inspection Académique de ne pas reconduire le poste provisoire de FAUX, il est nécessaire de prendre une décision officielle du Conseil Municipal sur le devenir du RPI ISSIGEAC-FAUX. En effet, la position fermée et l'absence de solidarité des délégués parents du secteur d'Issigeac n'ont pas permis de trouver un schéma d'organisation pédagogique équitable et durable.

L'inspection académique a proposé au CDEN du 14 février 2019 de ne pas reconduire le poste provisoire de la 3^o classe de l'école de FAUX, les raisons de cette proposition :

- la reconduction a déjà eu lieu à trois reprises,
- l'éducation nationale considère que depuis 4 ans les effectifs ont diminué.

D'autre part, l'Inspection académique considère qu'il n'y a pas eu de proposition durable et équilibrée de la part du territoire sur l'organisation pédagogique.

Au 14 février 2019, le RPI Issigeac / Faux est le plus important en nombre de communes sur le département, il est composé de 16 communes avec 2 pôles dont 10 classes : 3 à FAUX et 7 à ISSIGEAC :

Les années précédentes la Commune de FAUX a répondu à une volonté de l'éducation nationale, situation qui pénalise l'école de FAUX en terme de comptage.

La situation à la rentrée 2019/2020 est de 213 à 215 élèves hors Très Petite Section soit 21.3 élèves par classe, représentant 69 enfants à FAUX, et 144 à ISSIGEAC

Les propositions initiales envisagées pour garder une équité et un équilibre sur le territoire étaient de :

- garder 2 niveaux maximum par classe sur les deux sites,
- maintenir des petites sections sur chaque site, la venue des CE1 à FAUX et retour des trois niveaux CE2, CM1, et CM2 à ISSIGEAC.

Cette dernière n'a pu être envisagée au vu de la position des délégués des parents d'élèves d'ISSIGEAC qui après le lancement d'un questionnaire, ne souhaitent pas que les enfants d'ISSIGEAC viennent à FAUX. Cette proposition aurait permis de proposer un schéma durable à l'éducation nationale avec 63 enfants à FAUX soit 21 / classe et 150 enfants à ISSIGEAC soit 21.4 permettant d'avoir l'espoir de garder la classe de FAUX.

Les conséquences de la non-reconduction de la classe sur FAUX en étant en RPI :

Deux schémas sont envisagés soit :

2 classes à FAUX, et, envoi des CE2. CM1. CM2 à ISSIGEAC.

Ce qui permet de garder un équilibre pédagogique et quantitatif, mais génère un impact négatif pour la Commune de FAUX qui est fortement défavorisée (49 enfants de Faux scolarisés sur le RPI soit 23 % des effectifs et mauvais signal donné en terme d'attractivité qui est même reconnu par l'inspecteur d'académie, et, pas de possibilités de transporter tous les enfants à ISSIGEAC (35 enfants, pour une capacité du bus de 32 places).

2 classes à trois niveaux à FAUX, et, 7 classes à 1 ou 2 niveaux à ISSIGEAC.

Ce schéma avec moins de niveaux transférés (seuls CM1 ET CM2) permettrait de résoudre a priori le transport (risque avec une faible marge de 1 enfant) mais pénalise fortement le pôle de FAUX.

La question se pose de l'intérêt du RPI dans ces conditions ?

Malheureusement, après plusieurs rencontres et échanges aucune solution n'a pu être retenue lors des conseils d'école communs.

Le risque réel est la disparition à terme du pôle de FAUX, et centralisation sur le pôle d'ISSIGEAC.

Dans ces conditions, et afin de préserver l'avenir de l'école de FAUX, il est proposé au Conseil Municipal de FAUX de dissoudre le Regroupement Pédagogique et résilier la convention du RPI Faux / Issigeac en conservant les secteurs géographiques existants.

La convention précise qu'elle peut être résiliée par une des communes signataires moyennant un préavis couvrant au moins la totalité d'une année scolaire, et que le préavis n'est pas dû si les deux communes signataires en conviennent ainsi.

Si la Commune d'ISSIGEAC prend la décision de dissoudre également le RPI, la convention pourra être résiliée sans préavis.

Le Conseil Municipal, approuve la dissolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal ISSIGEAC – FAUX.

2 - Constitution d'une Commission urbanisme, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Monsieur le Maire indique que l'étude du Plan Local d'urbanisme Intercommunal va être lancée, une réunion aura lieu le vendredi 8 Mars 2019 à 10 heures à Eymet, afin de présenter l'équipe qui mènera l'élaboration du PLUI, la démarche à suivre, la méthode et le calendrier.

Le PLUI est une compétence de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Le PLUI remplacera la carte communale des sols, document d'urbanisme en place actuellement.

Le SCOT est un document d'orientation et d'objectifs.

Pour information, le budget pour l'élaboration d'un PLUI est de 168 010.00 € soit 201 612.00 €

Il convient de constituer une commission urbanisme afin de suivre le PLUI. M. Patrick DUMON, Françoise BOILLIN, Bernadette DORLEAC, Anne-Marie FONTAYNE, Yolande FORMAGGIO, Alain LEGAL proposent de faire partie de la Commission urbanisme. Un mail sera envoyé à l'ensemble des élus pour compléter cette commission.

3 - Projet de convention mutualisée de services numériques avec l'Assistance Technique Départementale (ATD24),

Monsieur le Maire rappelle que le projet de convention a été envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal. Monsieur le Maire présente la convention de l'ATD qui propose aux collectivités adhérentes une plateforme mutualisée de services numériques. Cette mutualisation construite depuis 25 ans avec l'ensemble des collectivités de Dordogne permet d'offrir à chaque adhérent des services inscrits dans l'environnement territorial

local, réceptifs aux opportunités régionales et attentifs aux évolutions réglementaires nationales. Ces services sont aussi des réponses individualisées aux besoins de collectivités.

Les outils mis à disposition sont :

- Fourniture et maintenance des logiciels,
- Hébergement des logiciels et de données,
- Paramétrage des logiciels,
- Formation initiale et complémentaires,
- Assistance quotidienne.

Le projet de convention intégrant l'administration et la dématérialisation est d'un montant de 2120 € pour un an, il faut y ajouter le coût de la migration des données de comptabilité d'environ 1000 €.

Actuellement les prestations pour les logiciels de comptabilité, élection, état-civil, urbanisme, N4DS, payes, télétransmission des actes délibérations sont assurés par le syndicat AGEDI, situé à AURILLAC.

La prestation de l'ATD a un coût plus élevé d'environ 500 €.

Pour une meilleure organisation, il est proposé d'adhérer après le vote du budget.

Un avis de principe est demandé au Conseil Municipal.

Avant l'adhésion définitive, il conviendra de s'assurer des modalités de résiliation avec AGEDI, et, de s'assurer que l'état civil et la gestion des listes électorales figurent bien dans cette convention.

Le Conseil Municipal, donne un avis de principe et approuve les termes de la convention avec l'ATD.

4 - Motion relative à l'état de catastrophe naturelle,

Monsieur le Maire indique que les membres de l'UDM se sont réunis en Assemblée Générale, le mercredi 9 janvier 2019 et ont débattu de la question des modalités de reconnaissance, par l'Etat, de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, et ils ont décidé d'adopter la motion.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016 la Commune de FAUX avait déposé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2016 qui a été rejetée, dont un recours a été lancé avec un avocat choisi avec l'UDM.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée prenant en compte la période du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018.

Questions diverses

Transfert des compétences « eau » et « assainissement »

Pour information, Monsieur le Maire indique que l'arrêté préfectoral a été pris pour repousser le transfert de la compétence eau et assainissement jusqu'au 01.01.2026.

Projet de Territoire Alimentaire (PAT)

Présentation du Grand Bergeracois qui remplace le Pays du Grand Bergeracois dans le cadre du PAT, restitution du diagnostic le 15 Mars 2019

FNACA

Cérémonie du 19 Mars 2019

Hypno thérapeute

L'hypno thérapeute qui devait s'installer à FAUX, s'installe finalement à BERGERAC.

Programmation des dates des Conseils Municipaux pour 2019 :

Le 21 Mars 2019 - Le 11 Avril 2019 - Le 16 Mai 2019 - Le 20 Juin 2019 - Le 18 Juillet 2019 - Le 19 Septembre 2019 - Le 17 Octobre 2019 - Le 21 Novembre 2019 - Le 19 Décembre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

LES HABITANTS

**La police d'écriture de votre journal a changé :
elle est plus économique en utilisant moins d'encre à l'impression !**

Le Journal regorge de petites informations. Nous nous efforçons de les mettre à jour du mieux possible.
N'hésitez pas à tout regarder et à nous indiquer toute erreur que nous aurions pu commettre !

NOUVEAUX HABITANTS

Audrey SERNAGLIA et Eddy VERGNAS,
à la Potence.

François-Régis et Josefa de BOUTRAY, au
Château le Tour.

Bienvenue !

MARIAGE

Samantha MATTHEWS et Thomas MAUNDER
Le samedi 18 mai 2019

Ils se sont dit « Oui » !



Toutes nos félicitations !

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la **MAIRIE** pour la remise du livret d'accueil
et vous faire connaître aux services de **LA POSTE** à **ISSIGEAC**, dès votre arrivée dans notre
village.

Merci d'avance

DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANÈTE !

Afin que vous, les citoyens, vous fassiez partie de l'Agenda 21 de votre commune, vous pouvez faire des petits gestes au quotidien en faveur de notre environnement. D'ailleurs, vous en faites peut-être déjà sans le savoir... voici les suivants, la suite dans le prochain Tambourinaire !

#9

JE PRENDS DES DOUCHES DE MOINS DE 5 MINUTES !

10 minutes (0,0038€/litre)	Coupure pour le savonnage
280€	-50% soit 70€
5 minutes (0,0038€/litre)	Votre gain
140€	210€/an

L'EAU EN CHIFFRES :

- le prix moyen du m³ d'eau en France est de 3,78€, il peut atteindre 10€ dans certaines communes,
- l'usage domestique représente 8 % de la consommation totale.

L'eau douce ne représente que 3 % des ressources en eau de la planète (dont une majeure partie sous forme de glaces). Elle est rare et précieuse et doit être économisée.

LES
PETITS
CALCULS (SAVANTS)

Plus d'info(graphie) :
www.les-petits-calculs-savants.fr

#10

J'ÉTEINS LES APPAREILS EN VEILLE !

TV - veille 20h/jour	Ordinateur - veille 16h/jour
22€	13€
Lecteur DVD - veille 24h/jour	Votre gain: 11% de la facture
26€	soit 86€/an

LES APPAREILS EN VEILLE EN CHIFFRES :

- 15 à 50 équipements restent en veille inutilement dans chaque foyer,
- c'est jusqu'à 11% de votre facture d'électricité,
- même éteints, certains appareils continuent de consommer de l'énergie.

En France, les appareils en veille représentent un coût de 2 milliards d'euros par an, soit la consommation de 2 centrales nucléaires.

LES
PETITS
CALCULS (SAVANTS)

Plus d'info(graphie) :
www.les-petits-calculs-savants.fr

BIENTOT UNE BIBLIOTHÈQUE !

Le tri et le don des documents de l'ancienne bibliothèque ont très bien fonctionné. Nous continuons et nous ferons d'ailleurs une nouvelle porte ouverte de l'ancienne bibliothèque un samedi matin.

En ce moment, le groupe de travail est en train de rédiger le règlement, la charte du bénévole et d'effectuer des devis pour le mobilier.

Nous sommes toujours ravis d'accueillir de nouveaux bénévoles pour faire vivre ce projet. Si vous êtes intéressés merci de laisser vos coordonnées à la mairie.

CROIX ROUGE-FORMATION DEFIBRILLATEUR

La commune souhaite organiser une initiation à l'utilisation du défibrillateur à destination des habitants. Celle-ci sera gratuite. Son financement sera pris en charge par la commune et la fondation CNP Assurance. Cette formation dure 1 heure et sera programmée de 18h30 à 19h30 le lundi ou mardi soir. Pour être organisée, il faut un minimum de 10 personnes par session.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la mairie.



NETTOYONS LA NATURE !

Samedi 25 mai 2019, nous avons de nouveau réalisé une randonnée sur la commune pour ramasser les déchets. Accompagné du soleil, une trentaine de personnes, petits et grands, sont venus parcourir les 6 circuits proposés par le comité Agenda 21. En chemin, nous avons trouvé des orchidées mais aussi des objets insolites comme un pare-brise de 4 L ! Celui-ci a été recyclé et a fait la joie d'un collectionneur !



En tout 36,76 kg de déchets ont été récupérés. L'année dernière à la même époque, nous en avons ramassé 42 kg. Nous pouvons nous réjouir de cette baisse, même minime. Peut-être qu'à terme, lors de nos randonnées, nous pourrions admirer seulement les merveilles de la nature !



Pour s'informer sur notre Agenda 21, une lettre d'informations a été créée. Pour la recevoir, envoyez votre mail à la mairie : faux24.mairie@wanadoo.fr

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

ATTENTION !

Les pré-demandes de carte d'identité, de passeport et de carte grise se font sur le site de l'ANTS, plateforme sécurisée de référence. Elles sont **GRATUITES**. Seuls les timbres fiscaux (en cas de perte ou de vol), le coût de la carte grise et le cas échéant une commission par un garage habilité, peuvent vous être demandés.

DEMANDE	ADMINISTRATION CONCERNÉE	OÙ ALLER ? COMMENT FAIRE ?
<p>Titres de séjour</p> <p>Renouvellement de récépissés et d'attestations pour demandeur d'asile</p>	<p>Préfecture</p> <p>Préfecture</p>	<p>Depuis le 25 juin 2018, la procédure est dématérialisée.</p> <p>Dossier à télécharger sur www.dordogne.gouv.fr puis rendez-vous à prendre sur www.dordogne.gouv.fr/prendre-un-rendez-vous</p> <p>Préfecture de Périgueux, 2 Rue Paul-Louis Courier, Sans rendez-vous, Mardi et jeudi de 8h30 à 12h. Posez vos questions à : pref-questions-etrangers@dordogne.gouv.fr</p>
Carte Nationale d'Identité	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villéral).	<p>Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS.</p> <p>Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales.</p> <p>Espace d'aide à la Mairie de Faux.</p>
Passeport	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villéral).	<p>Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS.</p> <p>Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales.</p> <p>Espace d'aide à la Mairie de Faux.</p>
Permis de conduire	Dématérialisé, sur Internet.	<p>Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS.</p> <p>Photos spécifiques avec code et signature électronique.</p> <p>Espace d'aide à la Mairie de Faux.</p>
Carte grise	Dématérialisé, sur Internet Ou Garage habilité.	<p>Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS en se connectant obligatoirement via France Connect.</p> <p>Espace d'aide à la Mairie de Faux Ou Sous-préfecture de Bergerac, le matin de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi.</p>
Changement d'adresse sur carte grise	Dématérialisé, sur Internet.	<p>Sur le Service-Public.fr, rubrique « Signaler son changement d'adresse en ligne ».</p> <p>Espace d'aide à la Mairie de Faux</p>

INFORMATIONS PRATIQUES



OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI
De 14h à 18h30

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr

15 rue des Fargues

☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96

📠 09.70.62.53.28.



OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI – MARDI - MERCREDI –
JEUDI - VENDREDI

De 14h à 17h

COORDONNÉES DE L'AGENCE POSTALE

15 rue des Fargues

☎ 05.53.57.72.69

LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

est effectué

toutes les semaines le lundi matin pour les poubelles noires

tous les quinze jours le mercredi matin pour les poubelles jaunes

N°VERT du SMD3 : 0 800 942 601



Il est **important de positionner le bac conformément aux règles indiquées sur le bac et sur le calendrier de collecte**, à savoir :

- laisser un espace de 60 cm autour du bac
- ne pas placer le bac sous un arbre, un abri ou autre
- positionner l'ouverture côté route
- ne pas placer de sac sur le couvercle du bac, ni à côté.

SMD3

COMPOSTEURS

Afin de diminuer vos déchets, n'hésitez pas à contacter le SMD3 pour acheter un composteur. Une participation financière vous sera demandée : 10 € pour celui de 300L et 20 € pour le 600L.

IMPORTANT ! BACS NOIR ET JAUNE

Le nouveau mode de collecte par camion avec bras robotisé nécessite d'avoir un bac noir et un bac jaune. Les sacs poubelles hors bacs ne seront plus ramassés.

Si vous n'en avez pas ou si vous souhaitez un bac plus grand, contactez la mairie ou le SMD3. Les bacs ne doivent pas rester en bord de route à partir du moment où ils ont été ramassés.

DITES-LE NOUS

Si vous avez des problèmes de bacs ou concernant le ramassage. Nous les transmettrons au SMD3.



LA BORNE ELECTRIQUE FONCTIONNE !

La borne située sur le parking de la mairie est en fonctionnement depuis le 24 mai 2019. Un dépliant expliquant l'abonnement, les tarifs... est disponible en mairie.

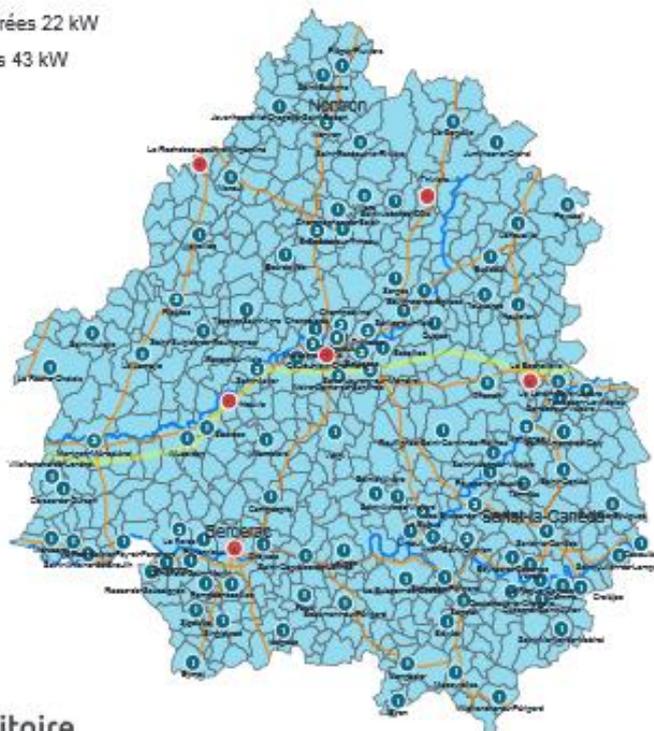
MObiVE est le nom du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, déployé par 5 Syndicats Départementaux d'Énergies de la Nouvelle-Aquitaine : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques.

Dans l'objectif de rendre aisée l'utilisation des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, 700 bornes ont été installées dans ce réseau, au plus près des commerces et des services de nos communes et accessibles 24h/24 et 7j/7. La charge s'effectue au moyen d'un badge d'abonnement ou d'une application smartphone, à un prix attractif. Toutes les bornes du réseau MObiVE sont alimentées en énergie d'origine 100% renouvelable.

L'abonnement au réseau MObiVE vous permet d'accéder également aux bornes des réseaux : Révéo (réseau des bornes publiques d'Occitanie), The New Motion, Freshmile, Charge Map, Bosch, Kiwhi, Mobile City EU Charging, Digital Charging, Mobilygreen, Sodetrel...

Implantation des bornes de charge sur la Dordogne

- accélérées 22 kW
- rapides 43 kW



UNE SOPHROLOGUE S'INSTALLE SUR LA COMMUNE !

*Sophrologie Caycédiennne:
une approche pour
améliorer sa qualité de vie
au quotidien et sa gestion
du stress*

Sophrologie-Relaxologie

Dès le 2 mai 2019, à Faux

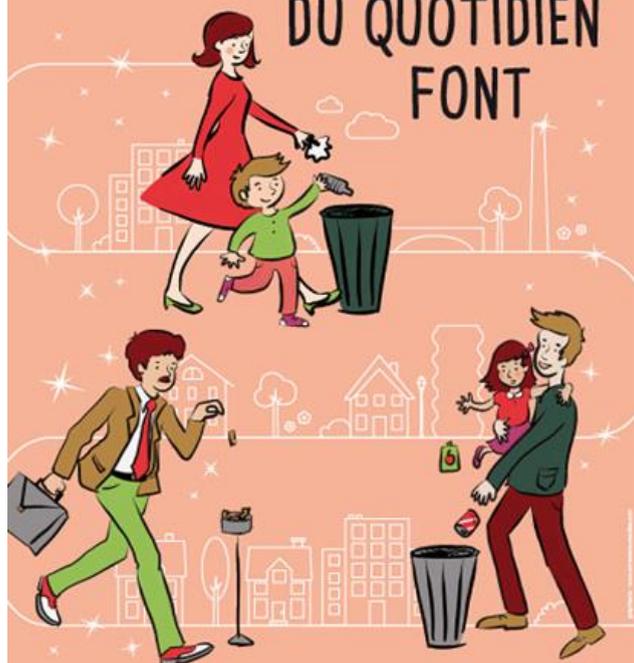
Florence Bar
Sophrologue(formation CFNDI)

consultations sur rendez-vous
06-72-32-11-23

le Bourg
(même adresse que le cabinet infirmier)



LES PETITS GESTES DU QUOTIDIEN FONT



LES GRANDS CITOYENS

Des incivilités ont pu être constatées. Elles sont passibles d'amende à partir de 68 €.

Merci de laisser les lieux publics propres !

BREXIT

Un site internet d'informations à destination des français et des britanniques existe :

www.brexit.gouv.fr



ATTENTION !

Veillez accepter la venue d'agents du Conservatoire Botanique National sur votre propriété en vertu de l'arrêté préfectoral suivant.

L'arrêté préfectoral n°DDT/SEER/EMN/19-168, signé par M. le secrétaire général de la préfecture le 7 mai 2019, autorisant le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique à pénétrer sur les propriétés privées pour réaliser des prospections botaniques pour inventaire de la flore sauvage et habitats naturels.



Pour votre sécurité et celles des autres, ATTENTION !



Le parking goudronné de la nouvelle mairie est à sens unique.

L'entrée se fait par le fond du parking (côté castine) et non par le côté « boîte aux lettres jaune ».

Un marquage au sol et un panneau STOP sont présents à cet endroit.

HORAIRES POUR LES PARTICULIERS

Les horaires autorisés pour effectuer des travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique

- Les jours ouvrables – du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

Merci donc à tous les citoyens d'organiser leur temps en fonction du règlement et en bonne entente avec vos voisins.

J'ai le droit? **NON**
J'AI DES RESPONSABILITÉS



FAVORISONS LE BON VOISINAGE

Obligations de débroussaillage

Dans les zones les plus à risques, le débroussaillage réglementaire permet de réduire considérablement l'impact des incendies et de protéger la forêt.

Tout terrain à proximité d'une zone habitée ou boisée doit être nettoyé.



POINTS DE VIGILANCE

LA CANICULE ET NOUS !

Comme chaque année, le Maire de la Commune est tenu d'ouvrir et de mettre à jour un registre recensant les personnes âgées, isolées, handicapées, fragiles ou à risques, dans le cas où nous aurions une période de canicule pendant l'été.

Nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie de FAUX si vous êtes dans cette situation et nous sollicitons également toutes personnes connaissant amis ou voisins pouvant se trouver en difficultés lors de grosses chaleurs et nous les signaler.



La canicule peut mettre notre santé en danger

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- cela dure depuis plusieurs jours.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

AMIS-FLAC. POUR LE PAYSAN. R44-DT00-0017A

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule



SURVEILLANCE RENFORCEE DU MOUSTIQUE TIGRE

L'ensemble de la Dordogne est classé comme zone de lutte contre les moustiques tigre (aussi appelés *Aedes albopictus*) vecteur de chikungunya, dengue et zika. Les mesures sont définies par l'arrêté préfectoral du 30 avril 2018 (affiché en mairie).

Il comporte :

- Des opérations d'information/sensibilisation: chacun peut, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, participer à la lutte contre la prolifération des moustiques. En particulier, il est vivement recommandé de supprimer les eaux stagnantes qui favorisent la reproduction du moustique autour de son domicile (soucoupes des pots de fleurs, vases, gouttières mal entretenues, pneus usagés, etc.) ;
- La mise en place d'une veille citoyenne: chaque personne peut signaler la présence du moustique tigre sur www.signalement-moustique.fr ;
- Une surveillance entomologique (surveillance des populations de moustiques) par le déploiement de pièges pondoirs permettant de surveiller la progression géographique du moustique dans le département ;
- Une surveillance épidémiologique (surveillance des cas humains) renforcée et une organisation du signalement des cas suspects probables et confirmés de chikungunya, de dengue et de Zika en lien avec les professionnels de santé.

Ce dispositif de surveillance et de signalement a pour but, après confirmation de la présence du moustique tigre de mettre en place rapidement des mesures de lutte contre les moustiques (suppression des eaux stagnantes, traitement de désinsectisation...) pour éviter la transmission locale des virus.



LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

RECONNAITRE SES DIFFÉRENTS STADES



Stade
plantule

AVRIL-MAI



Stade
végétatif

JUIN-JUILLET



Stade
floraison

AOÛT-OCTOBRE

Pourquoi lutter contre l'ambrosie à feuilles d'armoise ?

Nuisible pour la santé : source d'allergies (rhinites, conjonctives, trachéites, urticaire, eczéma et asthme).

Nuisible pour l'agriculture : perte de rendement, semences non conformes, traitement de sol supplémentaire, importante production de graines, conflits de voisinage...

Que faire ?

La plante doit être éliminée par arrachage, de préférence avant floraison et grenaison, avec port de gants.

Par un fauchage de préférence avant floraison.

En empêchant son installation par technique de végétalisation (= ne pas laisser des terrains nus).

Signalement et informations :

Sur la plateforme de signalement :

www.signalement-ambrosie.fr

Application mobile « Signalement ambrosie »

Par mail : contact@signalement-ambrosie.fr

Par téléphone : 0 972 376 888

CHEQUE ENERGIE

Si vous êtes éligible, vous avez reçu automatiquement votre chèque énergie vers fin avril. Vous n'aviez aucune démarche à réaliser pour le recevoir.

NOUVEAUTÉ : En 2019, le chèque énergie sera augmenté de 50 € et bénéficiera à 2,2 millions de foyers supplémentaires, soit une aide pour près de 5,8 millions de ménages. Les bénéficiaires 2019 ont reçu leur chèque entre la fin mars et la fin avril 2019, il n'y avait également aucune démarche à réaliser.

Attention : Aucun démarchage n'est entrepris pour bénéficier du chèque énergie ; refusez toute sollicitation de ce type.

L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie

solidaire
Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

simple
Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR pour le recevoir (la déclaration de revenus suffit).

juste
Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois...

1 personne seule	1 couple de retraités Renenu fiscal de référence	1 couple avec 2 enfants
5500€	8000€ (cumulé)	10000€ (cumulé)
144€ par an	190€ par an	227€ par an



Germinal PEIRO

Président du Conseil départemental de la Dordogne
et les élus départementaux

vous invitent à une

RENCONTRE CITOYENNE

afin de vous présenter, à mi-mandat, la politique mise en œuvre
par la majorité départementale et les actions à venir,

mercredi 12 juin 2019, à 18h

Maison des services publics

ISSIGEAC

Cette rencontre sera suivie par un apéritif autour de produits locaux.

La vie associative

LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)** : Mme LEYMA Mélanie 06.35.11.81.30
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUX ' LIES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COMÉDIES COCASSES** : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * **COMITÉ DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **COOPÉRATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- * **CRÉATION ET LOISIRS** : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81
- * **L'ÉTRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Ce calendrier peut évoluer en cours d'année.

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
2019		
8 juin	Tournoi	FC Faux
16 juin	Fête de l'école	APE
29 juin	Fête de l'association	Création & Loisirs
6 juillet	Concours de pétanque	Les Boulistes de Faux
14 juillet	Repas des Boulistes	Les Boulistes de Faux
15 août	Fête du village	Comité des fêtes
28 septembre	Journée détente	Temps des Loisirs
12 octobre	Repas de fin de saison	Les Boulistes de Faux
22 novembre	Repas et loto, ouverts aux adhérents du secteur	Temps des Loisirs
30 novembre	Théâtre	Comédies Cocasses

Fête de l'école de FAUX



Dimanche 16 juin 2019

dans la cour de l'école



Ouverture des stands à 15 H

Spectacle des enfants à 17 H

© Hape

Buvette et pâtisseries sur place

Bourriche

Organisé par l'APE de l'école de Faux



6 JUILLET à 19h30

**CONCOURS DE
PÉTANQUE**

Place du Foirail à FAUX



**Organisé par
LES BOULISTES
DE FAUX**

**Engagement 10 €
par équipe**

**Renseignements
au 06 12 85 63 09**

LES BOULISTES DE FAUX



Organisent leur traditionnel repas
DU 14 JUILLET 2019
Sur la place du Foirail à partir de 12h

MENU

Apéritif
Entrée
Faux-filet / frites
Salade / fromage
Dessert
Café
Vin rouge / rosé

Prix : Enfants de -12 ans : 8 €
Adultes : 20 €



Apportez
vos couverts !

Réservations jusqu'au 10 juillet au 06 24 40 10 55

La communauté de communes

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Permanences - ☎ 05.53.22.57.94

EYMET : les 2èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00
(Pôle de services publics, 23 Avenue de la Bastide)

ISSIGEAC : les 4èmes jeudis de chaque mois (≠ dernier jeudi du mois) - de 9h30 à 12h00
(Annexe de la CCPSP, 7 Chemin des écoliers)

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Pour des informations et des conseils, vous pouvez contacter le technicien du SPANC :
Manuel MAIGNIEZ - 07.87.11.97.49 - ccpsp24.spanc@orange.fr

RAPPEL : tout projet d'assainissement non collectif (construction neuve ou rénovation) doit faire l'objet d'une demande auprès du SPANC.

Des plaquettes d'information sur les filières d'assainissement non collectif et sur leur entretien sont disponibles sur le site Internet de la CCPSP (www.ccp24.fr), aux bureaux du SPANC auprès du technicien et en Mairie.

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Modalités de remise de carte d'accès des déchèteries à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : avec une pièce d'identité, la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile.

PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Suite aux délibérations n° 2017-24 du 20 mars 2017, n° 2017-82 du 20 novembre 2017 et n° 2019-23 du 18 mars 2019, le public est informé que la concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a démarré et qu'un registre de concertation accompagné d'un dossier de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de communes à Eymet, à la Maison des services publics à Issigeac et dans chacune des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture.



Peuvent être admis les enfants nés en 2016 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2019).

A titre dérogatoire, l'admission des « 2 ans » se fera dans la limite des places disponibles et si les enfants ont 3 ans dans les 6 premiers mois de l'année N+1.

L'inscription s'effectue dans un premier temps auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement.

Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement). Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes:

- L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS, SAINT CERNIN DE LABARDE et scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire (**du CP au CM1 ou CM2 inclus****) s'effectue à l'école publique de Faux. L'inscription se fera donc à la mairie de Faux.
- Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à l'école publique d'Issigeac, et l'inscription se fera donc à la mairie d'Issigeac.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23, avenue de la Bastide - 24500 Eymet ou par courriel : cc.portesudperigord@orange.fr). Votre demande sera examinée par une commission d'inscription dans les plus brefs délais.

Sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, la directrice ou le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous.

Ecole de Faux : 05 53 24 32 17

Ecole d'Issigeac : 05 53 58 70 71

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées **avant le 15 juin 2019**.

Concernant le transport scolaire, dont la compétence a été transférée à la Région Nouvelle-Aquitaine à la date du 1^{er} septembre 2017, un travail d'harmonisation des différentes pratiques des 12 départements de la région a abouti à la refonte des règles tarifaires. Vous pouvez en prendre connaissance dans l'article qui lui est spécialement consacré.

** L'Education Nationale (EN) a prévu, lors du Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) du 14 février 2019, la suppression du poste provisoire de l'école de Faux. Les Conseils municipaux de Faux et Issigeac ayant décidé d'un commun accord de leur retrait du RPI, l'EN doit considérer les effectifs de chaque école individuellement.

Dans ce cas de figure, l'école de Faux possède le nombre d'élèves suffisant pour le maintien de ce poste provisoire et assurer tous les niveaux pédagogiques de la maternelle au **CM2**. Nous devons néanmoins en attendre l'annonce officielle à l'occasion du prochain CDEN du mois de juin.

Transport scolaire 2019-2020

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a modifié l'organisation des transports collectifs en France, en organisant des transferts de compétences entre les différents niveaux de collectivités territoriales.

Dans ce cadre, et depuis le 1er septembre 2017, le transport scolaire fait partie des compétences transférées du département de la Dordogne vers la région Nouvelle-Aquitaine (sauf le transport scolaire d'élèves handicapés).

Le Conseil régional a ainsi hérité de 12 organisations différentes, avec entre autres des règles tarifaires différentes. Il a par conséquent engagé un travail d'harmonisation pour une mise en application à la rentrée de septembre 2019.

Dans un souci de gestion de proximité, le rôle des Autorités Organisatrices de 2^{ème} niveau (AO2 ; la Communauté de communes PSP est une AO2) a été conservé : inscriptions, définition des circuits et points d'arrêt, horaires, chaîne d'alerte intempéries, etc.

Les principales dispositions vous concernant sont décrites ci-dessous.

- ✓ L'élève doit être domicilié à plus de 3 kms de son école
- ✓ La sectorisation de l'enseignement doit être respectée (notion binaire d'ayant-droit ou de NON ayant-droit)
- ✓ **AYANT-DROIT**
 - Tout enfant scolarisé, quel que soit son âge
 - Habitant à plus de 3 kms de l'école
 - Scolarisé dans son école de secteur
- ✓ **NON AYANT-DROIT**
 - Tout autre cas (en particulier les élèves scolarisés par dérogation dans une école autre que leur école de secteur)
- ✓ Tarification basée sur les tranches de Quotient Familial, selon le tableau suivant, **pour les ayants-droit**

	T1 0 à 450€	T2 451€ à 650€	T3 651 à 870	T4 871 à 1250	T5 Sup. à 1251
Tarification Conseil régional	30€	50€	80€	115€	150€
Aide de la CCPSP	15€	30,50€	30,50€	30,50€	30,50€
A charge des familles	15€	19,50€	49,50€	84,50€	119,50

- ✓ Tarification unique pour les élèves utilisant le service de transport dans le cadre d'une organisation pédagogique en RPI : 30€, diminué d'une aide de 15€ de la CCPSP, et donc **15€ à charge des familles**.
- ✓ Tarification unique pour les élèves **NON ayants-droit** : 195€, diminué d'une aide de 30,50€ de la CCPSP, et donc **164,50€ à charge des familles**.
- ✓ Pour les demandes d'inscriptions parvenues après le 20 juillet, **15€ supplémentaires** à charge des familles.

La période d'inscription conseillée s'étend du **17 juin au 4 juillet 2019**. Les démarches seront accomplies à la Maison des services, 7 chemin des écoliers à ISSIGEAC, aux horaires suivants :

Lundi -mardi et mercredi : de 8h15 à 13h30

Jeudi : de 8h15 à 13h30 et de 14h00 à 17h30



Permanences des organismes

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence Le Mardi matin, de 9 heures 30 à 12h00, sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC, Siège : CMS de SIGOULES
☎ 05.53.02.06.13

M.S.A

sur rendez-vous par téléphone
au 08.11.65.65.66

31, place Gambetta
BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET



C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...)

☎ 05.53.22.98.16

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide, 24500 EYMET

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou, 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ 3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)



Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21

Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

M. J.-M. TRICHET.

Jour de permanence (à titre indicatif, pouvant être modifié) :

- **Jeudi 20 juin 2019**

- **Aucune en juillet**

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie.

EYMET : de 14h00 à 16h00 à la Communauté de communes.

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations,

Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrerie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane –05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (Chambres d'hôtes - Gîtes) - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateaufort.fr
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEZ Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES AU POLE BIEN ETRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96
SOPHROLOGUE : Florence BAR – 06.72.32.11.23

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence Lundi - Mercredi après-midi Dimanche matin	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX Télécopie faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET	05.53.74.26.25
CIAS – EYMET	05.53.22.98.16
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES (ISSIGEAC) des TILLEULS	05.53.58.60.64
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	05.53.58.71.33
Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES) Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÏDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) Béatrice LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 05.53.88.85.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHEAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37 05.47.77.98.88
OSTÉOPATHES -M. CHAPUIS (ISSIGEAC) -Melle CHATEURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	0 800 942 601 (n° vert)
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
PAROISSE Saint Martin des Vignes (Presbytère d'Eymet, Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messe

Le dimanche matin : 9h30 à ISSIGEAC – 11h15 à EYMET

**DIMANCHE 9 JUIN : PENTECOTE 10H30 ISSIGEAC ;
10H30 Messe et Profession de Foi Le Cluzeau SIGOULES**